



Nombre de conseillers en exercice : 33

Votants : 33

Abstentions :

Pour : 33

Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 25 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noelle CORNO  
Laurent GODET  
Muriel DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Philippe RODRIGUES  
Isabelle LE HEIN  
Oscar NAVARRO  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Martin MOTTET, Linda DION

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Martin MOTTET à Noelle CORNO, Linda DION à Laurent BREZAC

**Madame Bénédicte de LANTIVY a été élue Secrétaire de Séance.**

**PERSONNES ÂGÉES : FIXATION DES TARIFS DES ACTIONS D'ANIMATION EN DIRECTION DES PERSONNES RETRAITÉES POUR PERSONNES DÉTENTRICES DE LA CARTE PASS SENIORS**

**DL\_2023\_09\_05**

Madame CAPITAINE expose :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a mis en place un dispositif d'aide à l'accès aux loisirs à destination des seniors de La Chapelle-sur-Erdre, c'est-à-dire les personnes de 60 ans et plus, sous conditions de ressources.

A travers ce dispositif la Ville offre des bons d'accès aux loisirs pour accéder aux activités associatives dans tous les secteurs : culture, sport, environnement... Ce dispositif permet également d'accéder à un spectacle à l'espace culturel Capellia et aux activités du Club Amitié-Loisirs.

Afin de favoriser davantage le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes âgées aux revenus les plus fragiles, la Ville souhaite faciliter l'accès à certaines activités proposées dans le cadre des Rendez-vous d'automne, organisés entre le 2 et le 15 octobre. Pour cela, elle entend faire bénéficier de la gratuité aux détenteurs de la carte « pass seniors » 2023, pour les activités suivantes :

- séance de cinéma organisée par l'OMCRI (ciné club) ;
- promenades sur l'Erdre organisée par l'ANCRE.

**Vu l'avis de la Commission Citoyenneté et Solidarités réunie le 12 septembre 2023**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- 1. DE FIXER les tarifs des actions d'animation et prestations en direction des retraités comme suit :**

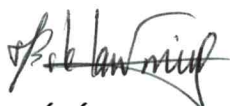
Nature de la prestation de service	Tarif initial	Tarifs pour détenteur du « pass seniors »
Séance de cinéma du dimanche 8 octobre 2023, organisée par l'association OMCRI (ciné club)	3,00 €	Gratuité
Balades sur l'Erdre en bateau le jeudi 05 octobre 2023 et le vendredi 13 octobre 2023, organisées par l'association l'ANCRE	5,00 €	Gratuité

- 2. DE VERSER sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'OMCRI (ciné club), la somme correspondant au nombre de personnes ayant bénéficié de la gratuité sur la base d'une facture émise par l'association à l'attention de la Ville à l'issue de la séance de cinéma, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO - 610 – 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie ;**
- 3. DE VERSER sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'ANCRE dans le cadre de la convention qui sera passée avec cette dernière, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO - 610 – 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie ;**

4. **D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**La secrétaire de séance,**



**BÉNÉDICTE DE LANTIVY**



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**



**FABRICE ROUSSEL**

## CONVENTION

**Direction Citoyenneté et Solidarités**

**02 51 81 87 20**

**Entre les soussignés :**

**NOM DE LA COLLECTIVITE :** Ville de La Chapelle-sur-Erdre

**ADRESSE :** Hôtel de Ville – Rue Olivier de Sesmaisons

**CODE POSTAL :** 44240

**VILLE :** La Chapelle-sur-Erdre

**Représentée par :** son Maire, Fabrice ROUSSEL

ci-après dénommée la Collectivité,  
d'une part,

**Association ANCRE,** située à : Base Nautique de la Grimaudière

**Représentée par son Président :** Christian VIGNAULT

**SIRET :** 489 828 137 00013

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 – PRESTATION :**

Dans le cadre des Rendez-vous d'Automne 2023, la collectivité réserve auprès de l'association ANCRE deux balades nautiques en après-midi à bord de voiliers de type « Skellig ». Cette activité est encadrée par un animateur de club de l'association ANCRE.

La collectivité gère les inscriptions, et l'association l'organisation et la responsabilité de l'activité.

### **ARTICLE 2 – PÉRIODE :**

Jeudi 05 octobre avec un créneau horaire de 14 h 00 à 16 h 00.

Vendredi 13 octobre 2023 avec un créneau horaire de 14 h 00 à 16 h 00.

10 personnes pourront être embarquées sur chaque créneau horaire, en fonction de la demande.

### **ARTICLE 3 – TARIF DE LA PRESTATION :**

La prestation globale s'élève forfaitairement à **200 € TTC par demi journée soit 400 €TTC pour les 2 demi-journées de navigation, règlement par mandat administratif.**

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le

Pour la Collectivité  
**Le Maire,**

**Fabrice ROUSSEL**

Pour l'association ANCRE  
**Le Président,**

**Christian VIGNAULT**